

Questions au Feuilleton

M. Smith: Si ce que le député nous dit est exact, je vais faire mon possible pour accélérer les choses.

M. Stevens: Madame le Président, j'ai moi aussi une question inscrite au *Feuilleton*. A ce propos, j'aimerais bien . . .

M. Smith: De quelle question s'agit-il?

M. Stevens: . . . rappeler aimablement au secrétaire parlementaire que l'on n'y a toujours pas répondu. C'est certainement un oubli puisque j'ai posé la question le 29 janvier 1981. Je demandais simplement ceci: «Combien a coûté le voyage que le premier ministre a effectué en décembre et janvier? Quel pourcentage du voyage sera défrayé par les contribuables?» Il s'agit de la question n° 2042.

M. Lewis: Donnez-nous les pourcentages.

M. Smith: Madame le Président, il est exact que le député a déjà soulevé la question. Je crois savoir qu'un ministère au moins n'a pas fini de réunir les informations voulues pour apporter une réponse à cette question, mais je vais voir ce que l'on peut faire pour accélérer les choses.

• (1510)

M. Stevens: Madame le Président, pendant que le secrétaire parlementaire y est, puisqu'il semble qu'il y ait une volonté d'accélérer la procédure chez nos vis-à-vis, pourrait-il aussi s'informer des questions 3216 à 3220 qui toutes concernent des balades du premier ministre aux quatre coins du monde, notamment au Mexique, en Australie, en Corée, aux îles Fidji, à Washington, à New York et en Algérie. Toutes ces questions remontent à 1981. Pourrait-il faire en sorte que l'on réponde rapidement à ces questions afin que nous sachions exactement combien il va en coûter réellement aux contribuables canadiens?

M. Smith: Madame le Président, c'est avec plaisir que je vais m'informer. Je tiens à préciser au député que ces voyages, qu'il a appelés malheureusement et à tort de «balades», étaient des visites officielles qui sont toutes aussi légitimes que les fréquents déplacements que le député entreprend pour se rendre dans sa circonscription. Cela fait partie de son travail, madame le Président.

M. Stevens: Tout ce que nous voulons savoir, c'est combien ils ont coûté.

M. McKenzie: Madame le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il examiner deux questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, dont l'une remonte au 18 novembre 1981. Cette dernière concerne les voyages des ministres du cabinet libéral. La voici:

Le 30 octobre 1981, les a) ministre des Approvisionnements et Services, b) ministre de l'Industrie et du Commerce, c) ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont-ils utilisé un *Jetstar* pour se rendre à Winnipeg assister à l'inauguration officielle de la *General Aluminum Forgings Incorporated* et, si oui et dans chaque cas, outre le ministre et l'équipage, qui était à bord de l'avion?

Cette question figure au *Feuilleton* depuis plus d'un an et demi. Si l'on n'y a pas répondu, c'est sans doute à cause d'une

erreur. Je serais reconnaissant au secrétaire parlementaire de bien vouloir établir la cause de ce retard.

D'autre part, cela fait huit fois que je demande où en est la réponse à la question n° 4175. Cette dernière est inscrite au *Feuilleton* depuis le 24 mars 1982. Elle porte sur les équipes de recrutement que le gouvernement envoie dans les universités, de deux provinces seulement, selon mes renseignements. Dans ma question, je demandais si ces équipes de recrutement se rendraient dans d'autres provinces et notamment dans les universités du Manitoba? Je demandais au sein de quels groupes ces équipes faisaient du recrutement. D'après mes renseignements, on recrute seulement des francophones pour ces emplois au gouvernement, ce qui semble extrêmement discriminatoire.

Au comité j'en ai parlé à certains des ministres intéressés qui m'ont dit avoir communiqué les renseignements aux personnes compétentes. Le secrétaire parlementaire m'a répété à plusieurs reprises qu'il tâcherait d'établir la cause du retard, madame le Président. Je lui demande une fois de plus de faire enquête et de me dire pourquoi on n'a pas encore répondu à la question n° 4175 inscrite au *Feuilleton* le 24 mars 1982.

M. Smith: Madame le Président, le député a raison; il a déjà soulevé la question à la Chambre. Je ne peux malheureusement pas déposer la réponse aujourd'hui, mais je me ferai un plaisir de me renseigner.

Mme le Président: Les questions suivantes sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Keeper:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économico-monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, en parlant au sujet de cette motion de défiance envers le gouvernement sur laquelle nous nous prononcerons plus tard aujourd'hui, je me suis rendu compte que nous offririons à nouveau aux ministériels de l'arrière-ban l'occasion de se lever et de faire enfin quelque chose pour leurs électeurs et pour le pays, je veux dire détrôner le cabinet libéral de sorte que les Canadiens puissent choisir une fois de plus le groupe d'hommes et de femmes de tel ou tel parti qu'ils veulent comme dirigeants au cours des prochaines années.